

EZE-SUR-MER

CHÂTEAU, PORT DES MAURES ET PORTE D'ENTREE DE LA VILLE

Alpes Maritimes

10

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 08 décembre 1922

Propriété

Etat
Communale
Privée

Superficie

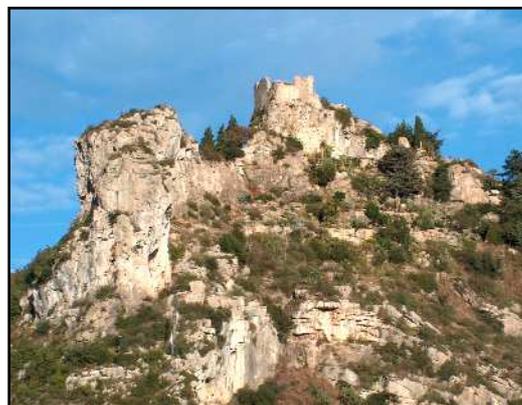
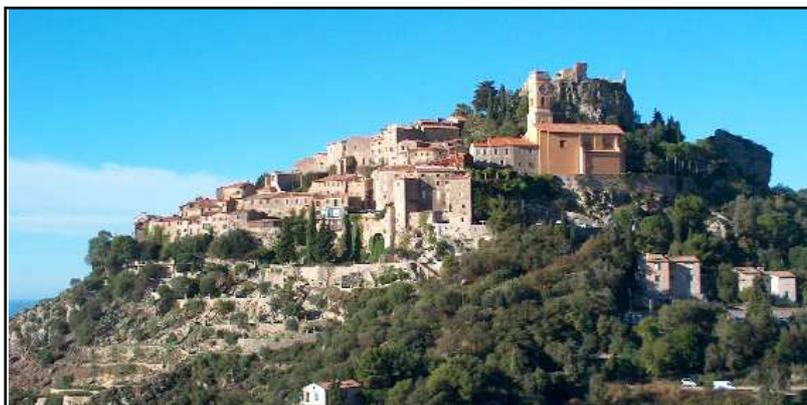
non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

-SC ensemble naturel, les falaises (D 21/08/1974)
-SI Ensemble littoral Est (20/03/1973)

Autres protections au titre des sites sur la commune

-MHC église Notre-Dame de l'Assomption(05/012/1984)
-SC Belvédère d'Eze (24/07/1947)
-SC partie de la grande corniche et partie de la basse corniche (A 20/07/1912)
-SC terrain sis au quartier Cap Roux (A 03/05/1913)
-SC DPM correspondant au site classé des Falaises (A 06/11/1984)
-SI Village et abords (27/08/1942)



Vues d'ensemble du village d'Eze : vue Nord en haut à gauche, vue Ouest en haut à droite. L'entrée de la ville ci contre à gauche. La porte des Maures, ci contre à droite.



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le village d'Eze est sans doute le site refuge, le nid d'aigle, le village perché, le plus emblématique de la Riviera. Village littéralement suspendu au-dessus de la mer, son image a été abondamment diffusée dans le monde entier depuis 150 ans : sentiers Nietzsche, films cinématographiques, hôtellerie de luxe, jardin de cactée, panorama.

Le classement permet de protéger les entrées et leurs abords, ainsi que la silhouette du château.

Le Conseil municipal d'Eze (DCM du 3 juillet 1921) sollicitait initialement le classement au titre des Monuments Historiques du château et des portes des Maures et de la ville. Cette demande rejetée, le conseil municipal du 5 novembre 1922 en demandait le classement au titre des Sites. La CDS du 14/05/1922, préconise la même adaptation, et ne fournit pas plus de précision quant aux fondements de la protection.

Juillet 2007

Etat actuel

Le village d'Eze est toujours une destination touristique prisée, aux hôtels de caractère et restaurants renommés, aux galeries d'«arts» et d'artisanat florissant.

Le château, en ruines, est devenu le site d'un jardin exotique très réputé, spécialisé dans les végétaux succulents. Il fut créé en 1949 à l'initiative du maire en exercice, André Gianton.

La porte d'entrée de la ville est un passage voûté sous immeuble ouvrant sur une placette (terrasse de café).

La porte des Maures ne permet plus de quitter le village (grille fermée), et est située dans un secteur délaissé, à l'écart des rues fréquentées.

La notoriété du village contribue, dans une certaine mesure, à la conservation du site.

Observations

Les composantes du site ne sont pas signalées.

Le cimetière empiète sur le périmètre de protection du château (cimetière probablement postérieur au classement).

Paradoxalement, alors que le village est réputé pour sa position de nid d'aigle, aucun point de vue n'existe depuis le village, si ce n'est depuis des lieux à l'accès restreint : parc botanique du château, hôtels ou restaurants.

Les périmètres de protections initiaux sont difficiles à reporter sur le cadastre actuel, faute de repères suffisants, ou de références cadastrales. Le village étant totalement inclus dans le site classé des Falaises, cette imprécision est sans conséquence.

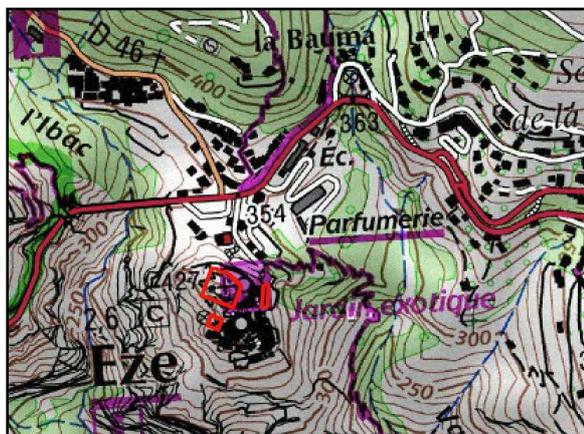
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 08 décembre 1922 : «Le château, la porte des Maures et la porte d'entrée de la ville sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique.»

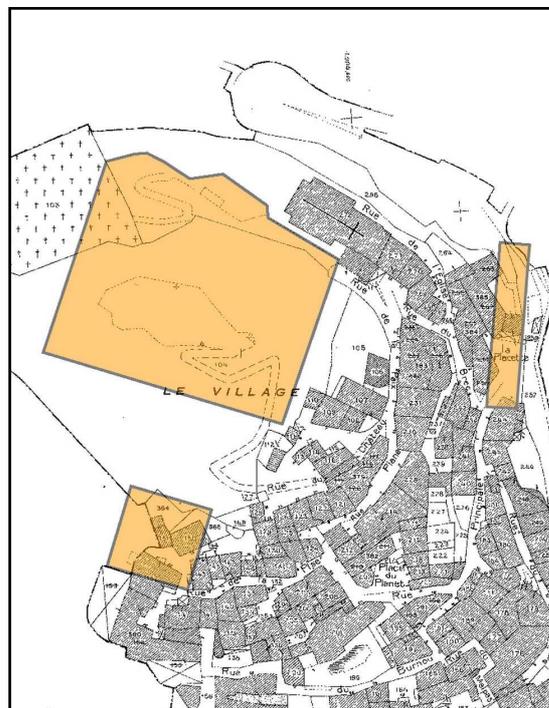
Cadastre actuel :

Parcelles 103p, 104p, 150, 151, 152, 258p, 364, 365, 384p, 385p de la section AL.

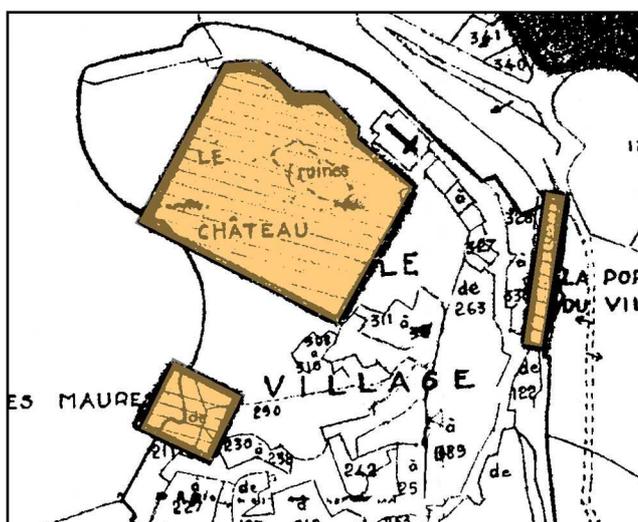


SITUATION

Source : IGN-scan25



 Périmètre du Site Classé  Périmètre du Site Classé



CADASTRE ACTUEL

CADASTRE ANCIEN

Juillet 2007